

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1979)
Heft: 489

Artikel: Enseignement : la nouvelle vague des enseignants
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1016373>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POINT DE VUE

Herr Rudolph n'importe quoi

(M'excuse. C'est encore une de ces indignations de type pubertaire. Je voulais vous parler d'autre chose: de voitures électriques. Ce sera pour la prochaine fois. Il faut que je braille un coup. Pour me soulager. Merci. Fermez les yeux, on commence...)

Je lis ceci: "Cette police fédérale de la publicité, en plus de la censure de la presse, irait jusqu'à saisir les lettres dans lesquelles il serait question de vin, les prospectus qui parleraient de cigarettes, il faudrait faire des descentes sauvages dans les appartements pour savoir qui regarde une chaîne étrangère ou écoute un poste périphérique faisant de la publicité pour un bourgogne ou un cigare." (...)

Vous avez lu. Bon. Il s'agit d'un paragraphe en caractères gras, partie d'une annonce publicitaire invitant à voter non à l'initiative des Bons Templiers, signée Rudolph Farner, Zurich. (Je trouve ça, dans un canard, samedi 17.)

Bon. Vous avez bien lu. Vous savez qui est M. Farner. Bon. Vous savez de quels moyens il dispose. Bon.

Nous pouvons conclure: M. Farner écrit *n'importe quoi*. Il aurait tout aussi bien pu dire que les Bons Templiers sont des communistes, nègres, juifs, unijambistes, qui se nourrissent de sauterelles et veulent envahir la Suisse en marchant sur les mains et en sifflant "Tea for Two". Bon.

Puisque M. Farner a le front de dire *n'importe quoi*, par ses annonces, à des centaines de milliers de gens — dont moi — je ne vois pas pourquoi j'hésiterais, moi, à dire *n'importe quoi* à propos de M. Farner et de jouir ainsi de la liberté d'expression qu'il réclame et proclame. Bon. Allons-y.

Il est universellement connu que M. Rudolph Farner a tué, à l'âge de douze ans, son père et sa mère, alors qu'il se trouvait en vacances derrière la pyramide de Chéops. Il s'était résolu à ce meurtre parce que ses parents refusaient de lui acheter une canne à pêche de marque coréenne. Tenant encore son couteau ensanglanté, il sauta sur un dromadaire et s'enfuit d'une seule traite jusqu'à Madagascar. En traversant les Monts Kenya, il eut une insolation et la révélation qu'il deviendrait un jour un grand publiciste. Arrivé à Tananarive, il rencontra le jeune Dieter Burlesque dont il fit immédiatement son associé dans un trafic de capsules pour bouteilles d'eau minérale. Les deux lascars firent fortune. Ils décidèrent alors de gagner Zurich comme passagers clandestins d'un cargo de lattes à tuiles. Le cargo à peine au Limmatquai, Farner se lança dans une affaire de bordels militaires de campagne pour l'armée du général Sardinaluile. Comme il était totalement dénué de scrupules et qu'il avait les dents aussi longues que la Bible, il réussit. Certes, il lui fut difficile de s'insérer dans la bonne société zurichoise — il avait en permanence les ongles sales et puait du goulot. Partant du principe que la conscience est encore ce qui coûte le moins cher, il acheta tout le monde et se vendit à n'importe qui. Comme tous les coquins en mal d'honorabilité, il fit même dans le nationalisme et les droits de l'homme. Son succès fut énorme et il brassa des millions. Un jour, pourtant — ô horreur absolue — il apprit qu'il était atteint d'un vilain cancer. Il paniqua et épousa une danseuse russe exilée. La mort aux trousses, il gagna l'Egypte, et partit, seul, à pied dans le désert. C'est là qu'on le retrouva, sec comme une figue, à côté d'une canne à pêche toute neuve. Mais le moulinet était plein de sable et il fallut le nettoyer.

Gil Stauffer

ENSEIGNEMENT

La nouvelle vague des enseignants

La vague démographique des années soixante commence de faire sentir son poids dans les écoles secondaires supérieures de Suisse romande. En revanche dans les degrés enfantin et primaire, la décrue est sensible, qui se traduit par des restrictions dans l'engagement de nouveaux instituteurs ou institutrices, des non-renouvellements de suppléants et des affectations de titulaires sans classe à des tâches de recherche ou d'administration. Plus ou moins marquée selon les cantons, cette situation tend à être générale. Elle pose une série de problèmes financiers et politiques. Financiers, car les dépenses en salaires de l'instruction publique offrent résistance aux efforts d'économie. Politiques, car l'abaissement du nombre d'élèves par classe réclamé par les enseignants soulève pour le moins des réticences dans les milieux bourgeois. L'appel aux suppléants devient malaisé, bien qu'il offre toujours le même avantage de l'élasticité, puisque les candidats se pressent en surnombre aux études pédagogiques. En outre personne ne peut tracer encore avec certitude l'évolution de la courbe démographique jusqu'à la fin du siècle.

Jeunes

Examions, dans cette situation, l'état du corps enseignant secondaire. Dans la plupart des cantons, il présente sommairement deux caractéristiques frappantes, par rapport aux années cinquante. Il est jeune (à Genève la moyenne d'âge de l'ensemble se situe nettement au-dessous de quarante ans). Sa formation scientifique est très homogène. Lorsque le nombre des élèves progressait fortement, le recours à des étudiants chargés de suppléance a seul permis d'ouvrir toutes les classes nécessaires.

Une partie de ces suppléants ne faisait pas des études universitaires qui les destinaient à l'enseignement. Un certain nombre s'est finale-

ment laissé détourner de l'Université pour ne se consacrer qu'à ses élèves. Timidement ou ouvertement, les départements de l'Instruction publique ont dû procéder, et procèdent encore, à la régularisation de la situation de nombreux maîtres en activité. Faute de pouvoir être nommés, puisqu'ils ne possèdent pas les titres universitaires requis par les textes officiels, ou pas de titres du tout, puisqu'ils ont interrompu, ou à peine entamé leurs études supérieures, ces suppléants se voient accorder une garantie d'emploi après un nombre d'année d'enseignement qui varie selon les catégories et avec des salaires, suivant les cantons, inférieurs à ceux de leurs collègues nommés.

La galaxie Gutenberg

Ces opérations sont malaisées à suivre, en raison du fédéralisme, mais aussi de la discréption des autorités politiques et scolaires. A Genève, le département de l'Instruction publique a "stabilisé" en fin de compte plusieurs centaines de maîtres suppléants. Et cette politique se poursuit, bien que les licenciés de l'Université, commencent, sauf pour l'allemand et la mathématique, à faire antichambre aux Etudes pédagogiques et craignent maintenant un numerus clausus.

Par ailleurs, les conditions de travail des enseignants secondaires ont considérablement changé depuis vingt-cinq ans, sur un plan général. Les programmes se sont alourdis, en raison à la fois des progrès de la connaissance, de la diffusion de cette connaissance par les moyens de communication de masses et de la volonté de l'école de rendre plus actuelles et plus intéressantes ses prestations. Mais les conditions de travail pâtissent aussi du fait que le fossé grandit entre un système scolaire qui demeure encore presque entièrement, modernisé ou non, dans la galaxie Gutenberg et les langages audio-visuels dans lesquelles s'expriment de plus en plus les jeunes.

En outre, après une décennie de projets géné-

reux et d'enthousiasme pour la rénovation pédagogique, chacun peut constater que les réformes piétinent et que les changements apportés n'ont, au mieux, que freiné la dégradation insidieuse des conditions de travail. La lassitude des enseignants n'est parfois pas moins grande que celle des élèves. Elle crée un climat que la droite commence à utiliser pour regagner le terrain qu'elle a dû concéder auparavant. Ainsi, à Genève encore, le parti libéral a pris la tête de l'offensive contre les réformes du Cycle d'orientation, l'expérience des niveaux et des options du collège secondaire supérieur de Rousseau, etc... Un combat commence, d'une grande importance pour les rapports de force politique.

Le renouveau de l'école, qui seul permet de lutter contre la désespérance des élèves, passe par une amélioration des conditions de travail des maîtres. Ce qui ouvre un nouveau front de revendications dans le débat scolaire aujourd'hui. Il y a certes à obtenir la diminution du nombre d'élèves par classe et la réduction du nombre d'heures par poste. Ces deux points sont connus, mais ne sont guère faciles à faire comprendre à l'opinion publique en période de difficultés financières, malgré leur relation directe avec la qualité des prestations

scolaires. D'autre part, la mise en disponibilité d'enseignants, en raison du reflux démographique, doit s'accompagner d'une défense de l'emploi. Mais — et c'est peut-être là que se profile une possibilité d'action et de mobilisation nouvelles — cette détente sur le marché de l'emploi crée les conditions matérielles minima nécessaires à la mise sur pied d'une formation continue des maîtres. Cette formation continue est par ailleurs justifiée par l'accroissement des connaissances, l'innovation pédagogique et l'achèvement de la formation des suppléants. Ce thème est trop important pour que les associations d'enseignants attendent les années de décrue ou les propositions des responsables de l'instruction publique.

Elles doivent engager en leur sein, dès maintenant, un débat sur la formation continue, ses buts et ses moyens.

Il y a quinze ans environ, à Genève, la Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire donnait le coup d'envoi dans le milieu enseignant aux idées de réforme, agitées depuis longtemps par les spécialistes. Un travail analogue doit être fait maintenant au plan de la formation continue.

SERVICE CIVIL

Il y a record et record

La polarisation de l'attention sur les enjeux des votations du dernier week-end n'a pas trop gêné, semble-t-il, les partisans de l'initiative pour "un authentique service civil". Au dernier décompte (22 décembre dernier), le total des signatures recueillies se montait à quelque 80.000, ce qui laisse présager un prochain "dépôt" de ce texte qui permettra de revenir devant le peuple avec des propositions constructives à un chapitre crucial de la préservation des droits des minorités dans notre pays. L'analyse des "résultats" obtenus jusqu'ici

par cantons (cf. bulletin du comité d'initiative, "Info", c.p. 141, 1700 Fribourg 1) laisse apparaître pour le moment une importante mobilisation romande, avec plus de 18.000 signatures rassemblées dans le canton de Vaud, près de 9.000 à Genève et plus de 5.000 à Neuchâtel (en tête en Suisse alémanique: Berne, 11.000, Zurich, 9.000, de même que Bâle).

Si le rythme de la récolte se maintient, les partisans de l'initiative pourraient même respecter le délai-test de dix-huit mois, alors qu'ils auraient jusqu'à la fin de l'année pour se présenter à la Chancellerie fédérale (modification de la loi intervenue après le coup d'envoi de l'initiative).

C'était notre rubrique: il n'y a pas que les crédits d'armements qui battent des records.